

Le 21/05/2023

Mr DEC Emmanuel agriculteur en polyculture élevage sur la commune,

Communiqué a Monsieur le Commissaire enquêteur mes observations sur le projet du PLU de MONTJOIRE .

Je suis conseiller municipal et délégué à la commission du PLU et je n'ai plus eu de renseignement sur l'élaboration du PLU depuis le 06/10 /2020 et encore moins sur le SCOTT (trames vertes et bleues).

Les enjeux agricoles n'ont pas été suffisamment pris en compte comme l'atteste les remarques des services de l'état et de la DDT sur ce projet du PLU. On ne m'a jamais dit que la chambre d'agriculture n'avait pas donné son avis sur le PPA (plan public associé), encore moins qu'on passait 145 hectares de terre agricole en zone naturelle dont une bonne partie en zone écologique (corridor écologique) sinon tout cela m'aurait interpellé sans compter les 88 hectares de bois classés. Mettre des corridors écologiques de plus de 500 mètres de large alors que nous avons énormément de bois sur la commune, toutes ces zones cultivées agricoles qui passent en zone naturelle me semble une aberration.

Comme tous les cours d'eau de la commune ou il faut laisser 20 mètres de chaque coté minimum en zone naturelle alors que déjà la loi nationale nous impose 5 mètres de part et d'autre (bande tampon) cela fait 10 mètres, il me semble assez !

En ce qui concerne mon exploitation les parcelles

Section AI n° 140 ; 196 et 175 sont déjà en zone naturelle depuis 2014 avec en bordure du chemin du moulin un emplacement réservé pour la commune, maintenant on veut me rajouter les parcelles section AI n°126 ;127 ;129 ;130 et 158 qui sont en zone agricole juste devant la ferme en zone naturelle et en plus corridor écologique ainsi que les parcelles section AI n° 147 ; section AP n° 7 ; 8 ; 451 ; 453 ; 455 toujours en zone naturelle et corridor écologique alors qu'elles sont elles aussi en zone agricole cultivée et toutes limitrophes d'un bois bien assez grand pour laisser passer les animaux .

Je conteste donc l'affectation des parcelles section AI n° 126 ; 127 ; 129 ; 130 ; 158 ; 147 , section AP n°7 ; 8 ; 451 ; 453 et 455 en zone naturelle et la continuité écologique, je demande l'affectation en zone A .

Je ne voudrais pas en ayant été le seul à avoir voté contre l'emplacement de la salle des fêtes que nos administrés en subissent les conséquences (agriculteurs et propriétaires terriens).

Je vous demande de prendre ma requête en considération et vous adresse mes respectueuses salutations.

DEC EMMANUEL ET MES PARENTS





B O U R D A Y

Section A



Départemental

N° 67

R I V I È R E

1 Ha 14 a 93 R

L A

14,87

34 a

38 a 80

33 a 60

21 a 42

N + E

10 a 31

16 a 67

121

119

117

115

113

111

109

108

101

Section AI

4H
101

Bande pour la commune

